

INNOV' ACTION

Le témoignage
d'agriculteurs
innovants !



Méthanisation : Produire de l'énergie avec ses couverts végétaux

Philippe Miozzo

J'éleve des vaches et cultive des céréales dans une démarche d'agriculture raisonnée à Gravessos, à Meilhan-sur-Garonne. Je vends mes produits locaux à la ferme Les Fabuleux Délices : viande de bœuf Bazadaise, huiles artisanales (colza, tournesol, noix, noisette et chanvre). Je cultive aussi des figues et des châtaignes bio. La mise en place de ces cultures intermédiaires répond à des enjeux agro-environnementaux : piéger les nitrates, préserver la matière organique des terres et lutter contre l'érosion des sols.



L'EXPLOITATION

- Exploitation de 60 ha
- Grandes cultures : blé, triticales, maïs, trèfle, tournesol et prairie
- Châtaignier et figuier : 3 ha en AB
- Élevage de bazadaise : environ 55 UGB

PARCELLE ÉTUDIÉE

Commune : Meilhan sur
Garonne
Surface : 4 modalités
conduites en bande de
100mx10m
Culture : seigle, seigle +

féverole, triticales, triticales
+ féverole
Type de sol : limon argilo
sableux



LES CULTURES INTERMÉDIAIRES À VOCATION ÉNERGÉTIQUE (CIVE) : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une culture intermédiaire à vocation énergétique (CIVE) est une culture implantée et récoltée entre deux cultures principales dans une rotation culturale. Les CIVE sont récoltées pour être utilisées en tant qu'intrant dans une unité de méthanisation agricole.

Comme les « CIPAN » réglementaires, les CIVE jouent un rôle de couvert végétal, ne laissant pas le sol nu pendant l'interculture.

Elles permettent aux agriculteurs qui possèdent un méthaniseur de sécuriser leurs approvisionnements en obtenant le substrat nécessaire sans avoir recours aux cultures dédiées (leur apport en méthanisation est limité réglementairement en France).



LES AVANTAGES AGRONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DES CIVES

De nombreuses espèces peuvent être utilisées en tant que CIVE : graminées pures (avoine, seigle, triticale, ray grass...), ou en mélange avec légumineuses (vesce, trèfle, pois, féverole).

En fonction de l'espèce, les CIVE peuvent présenter plusieurs avantages agronomiques :

- Limitation du lessivage des nitrates
- Structuration du sol
- Lutte contre les adventices (compétition pour les ressources)
- Lutte contre certaines maladies de la culture principale



Limite
l'érosion
des sols



Augmente
le stockage
du carbone
du sol



Limite
la pollution
des eaux



Produit
une énergie verte
et locale



Diminue
les « mauvaises
herbes »



Produit
un engrais vert et
limite
l'utilisation d'engrais
chimiques



Offre
un complément
de revenu

INTÉGRER DES CIVES DANS SA ROTATION

L'introduction d'une CIVE dans une rotation ne doit pas gêner la conduite des cultures principales. Elles doivent permettre d'assurer leurs potentiels de production tout en visant un rendement suffisant pour la CIVE elle-même.

Pour cela, deux points essentiels sont à prendre en compte :

- Le choix de l'espèce : il doit être adapté aux cultures précédentes et suivantes, en raisonnant le positionnement des cycles de chacune. La date de semis de la CIVE est influencée par la date de récolte de la culture précédente ; et la récolte de la CIVE doit être positionnée selon les prévisions de semis de la culture suivante.
- Le semis : comme une CIVE ne bénéficie pas des conditions climatiques optimales et d'une durée d'implantation très longue, son implantation doit être particulièrement soignée pour un démarrage rapide et une production de biomasse suffisante.

CONTACT : Mathieu FOUCHÉ – conseiller énergie
Tél : 07 71 63 81 12 – mathieu.fouche@cda47.fr